



bureau@anesf.com

www.anesf.com



ANESF Sage-femme 
ANESF_FR 
ANESF_SageFemme 

Fiche technique : Mise en place d'un système d'évaluation des lieux de stage

Janvier 2026

TUTORATS D'ANNEES SUPERIEURES



SOMMAIRE

Introduction	2
Glossaire	3
I. L'importance d'un système d'évaluation des lieux de stages	4
II. GÉLULES	4
A. Introduction	4
B. Le fonctionnement de GÉLULES	5
C. Comment faire la première inscription	6
D. La ré-adhésion à Gélules	6
III. Les autres options d'évaluation des lieux de stages	7
A. Un suivi de l'établissement de formation	7
B. Un système interne à l'association	7
IV. Conclusion	8
V. Les ressources à disposition pour le bien-être des ESF	8
A. Ressources	8
B. Numéro d'urgence	9
C. Ligne d'écoute	10
D. Rendez-vous avec des psychologue	11



INTRODUCTION

Ce guide a pour objectif de vous fournir les principales informations pour mettre en place un système d'évaluation des lieux de stage au sein de votre tutorat d'années supérieures. Il a été conçu pour vous accompagner pas à pas, vous aider à développer et optimiser le suivi des lieux de stage afin d'améliorer leur qualité au fur et à mesure des évaluations.

N'hésitez pas à me contacter pour toute question à l'adresse suivante :
tutorasup@anesf.com

Bonne lecture !

Amélie LARIVIERE

Vice-présidente chargée des Tutorats d'Années Supérieures

2025-2026



GLOSSAIRE

ANESF : Association Nationale des Étudiant·e·s Sages-Femmes

ESF : Étudiant·e·s Sages-Femmes

GÉLULES : Guide En Ligne Unifiant Les Évaluations de Stages

INSERM : Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale

PSSM : Premier Secours en Santé Mentale

TAS : Tutorats d'Années Supérieures

VSS : Violences Sexistes et Sexuelles



I. L'IMPORTANCE D'UN SYSTÈME D'ÉVALUATION DES LIEUX DE STAGES

Les stages occupent une place centrale dans la formation des étudiant·e·s sages-femmes. Ils permettent d'acquérir les compétences nécessaires à la pratique de la profession. Cependant, ils peuvent aussi confronter les étudiant·e·s à des situations complexes, difficiles et éprouvantes. D'après l'enquête Santé Mentale de 2024 réalisée par l'ANESF et en collaboration avec l'INSERM (1) :

- > 19 % des étudiant·e·s sages-femmes ont déjà subi des humiliations ;
- > 1,8 % étudiant·e·s sages-femmes ont déjà subi des faits de harcèlement sexuel ;
- > Dans 60 % des cas, les violences se déroulent à l'hôpital.

Face à ces constats, la mise en place d'un système d'évaluation des lieux de stage peut être un véritable atout. C'est un outil qui permet de mieux identifier les éventuelles difficultés, de prévenir les situations problématiques et d'identifier et valoriser les pratiques bienveillantes. Ces différents systèmes d'évaluation ont ainsi pour objectifs d'œuvrer à l'amélioration des conditions d'apprentissage et au bien-être des étudiant·e·s sages-femmes.

Cette fiche a donc pour but de présenter les options d'évaluation déjà existantes, leurs objectifs et leurs spécificités, pour aider chaque structure à choisir la solution la plus adaptée à ses besoins.

II. GÉLULES

A. Introduction

GÉLULES est une plateforme collaborative d'évaluation des lieux de stage. Cette plateforme permet aux étudiant·e·s d'évaluer leurs terrains de stage et de signaler tout type de problème rencontré (maltraitance, VSS, etc). Elle a notamment permis, dans d'autres filières comme en médecine, de faire remonter de nombreuses situations problématiques et d'améliorer la qualité et le vécu des stages.



Elle a été créée à l'origine par des étudiant·e·s en médecine pour leurs pairs et elle s'est ensuite ouverte progressivement à d'autres filières de santé. Suite aux chiffres alarmants de la première enquête bien-être des ESF de 2018, l'ANESF travaille avec GÉLULES au bien-être des ESF en stage. Aujourd'hui, cette plateforme est utilisée ou en cours de mise en place par 27 associations d'étudiant·e·s sage·s-femmes sur un total de 33 adhérentes à l'ANESF.

Cependant, GÉLULES a des coûts de fonctionnement et de maintenance liés à l'hébergement et à l'entretien du site. C'est pourquoi l'adhésion annuelle s'élève à 50 euros, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

B. Le fonctionnement de GÉLULES

Il existe 6 types de profils dans GÉLULES :

> **L'Utilisateur·ice invité·e** : C'est un type de profil qui sert lorsqu'un·e ESF souhaite avoir accès à un GÉLULES qui n'appartient pas à son association locale. Avec ce statut, il·elle peut voir les évaluations de stage d'autres régions.

> **Le profil étudiant** : C'est le profil pour tou·te·s les ESF. Il permet d'envoyer leurs retours de stage aux modérateur·ice·s. Les personnes ayant accès à ce profil ont accès aux différents retours issus des terrains de stages auxquels ils·elles ont accès, à condition que les lieux de stage aient été créés par les modérateur·ices et que les retours de stages aient été validés par ces dernier·ère·s. Ils ont aussi accès à un outil pour faire remonter des problèmes graves appelés "Événements Indésirables" sur la plateforme (VSS ou harcèlement).

> **Le·a Modérateur·ice** : Ce sont des ESF qui anonymisent, font en sorte qu'il n'y ait pas de propos diffamatoires, ainsi que de fautes d'orthographe sur les différents retours de stage avant qu'ils soient postés. Ils·Elles ont des droits plus grands que le profil étudiant. Il·elle peut aussi signaler en tant qu'"événement indésirable" les commentaires auprès de l'administrateur·ice lorsqu'il·elle le juge nécessaire.

> **L'Administrateur·ice** : Ce sont eux·elles qui valident les comptes des ESF sur le GÉLULES de l'association locale et attribuent les différents niveaux



d'accès aux ESF (étudiant·e, modérateur·ice ou administrateur·ice). Ils·Elles disposent ainsi d'un accès complet aux outils de modération des retours de stage lui permettant de lire les évaluations de façon anonyme mais peut lever l'anonymat et la signaler à l'institution si nécessaire. À ce titre, leurs droits sont plus étendus que ceux des profils modérateur·ice·s.

> **Maître de stage** : Les maîtres de stage sont les référent·e·s de stages pour les ESF. Ils·Elles n'ont accès qu'à leur lieu de stage et doivent envoyer un justificatif de leur rôle pour que ce soit possible. Ce sont ensuite les administrateurs qui leur donnent les accès mais sont aussi en capacité de les bloquer.

> **Responsable institutionnel** : C'est l'accès pour votre équipe pédagogique. Ils·Elles disposent d'une vision globale de l'ensemble des lieux de stage référencés sur le GÉLULES de l'association.

C. Comment faire la première inscription

Si vous souhaitez adhérer pour la première fois à GÉLULES, il vous faut :

> Contacter GÉLULES en expliquant votre situation à l'adresse mail suivante : bureau@gelules.org

> Suite à ce mail, il vous sera proposé un appel visio pour tout vous expliquer, sur le fonctionnement de la plateforme, les modalités d'adhésion ainsi que le coût que cela représente.

> Si vous souhaitez adhérer, il faudra payer l'adhésion ainsi que créer les terrains et établissements de stage qui vous sont propres.

> Suite à la création des terrains et établissements de stage, il faudra présenter la plateforme aux ESF et promouvoir le dispositif dans votre établissement de formation pour qu'ils·elles créent un compte et postent régulièrement dessus leurs évaluations de stage, signalements etc...

D. La ré-adhésion à Gélules

Les associations locales adhérentes à GÉLULES recevront un mail en décembre pour réadhérer.



III. LES AUTRES OPTIONS D'ÉVALUATION DES LIEUX DE STAGES

A. Un suivi de l'établissement de formation

Certains établissements de formation de maïeutique proposent des temps de "retour de stage" en classe entière ou en petit groupe (moitié ou quart de promo). C'est un moment où chacun·e parle de ce qu'il·elle a fait pendant son stage, des difficultés potentielles ou des problèmes rencontrés. Cela permet de faire un point à certains moments clefs de l'année, favorise la remontée de problèmes et facilite les actions de l'établissement de formation qui peuvent en découler. Dans certains établissements de formation, des séances de retour de stage sont parfois accompagnées d'un·e psychologue. Il est possible de se rapprocher de votre équipe pédagogique pour organiser ce type de suivi ou de le mettre en place en autonomie avec le TAS de votre association. Ces temps d'échange sont également un moyen simple de faire un retour sur les différents terrains de stage et les évaluer.

B. Un système interne à l'association

Certaines associations ont mis en place leur propre système d'évaluation des stages en interne. C'est aussi l'occasion de faire du lien avec l'équipe pédagogique ou avec d'autres TAS. La méthode la plus courante repose soit sur un formulaire en ligne associé à une feuille de calcul, ou juste à un document rempli au fur et à mesure par les ESF.

Concrètement, le document comporte une feuille par lieu de stage, dans laquelle sont répertoriés les différents services. Pour chaque service, plusieurs catégories d'évaluation peuvent être proposées. C'est l'association locale qui définit elle-même ces catégories selon ses besoins.

Par exemple :

- > les gestes réalisés ;
- > la mise en autonomie (encadrement de l'étudiant...) ;
- > l'ambiance du service (cohésion au sein de l'équipe, la salle de pause...) ;



- > l'accessibilité (place de parking, casier, chambre de garde, etc.)* ;
- > ...

IV. CONCLUSION

Le bien-être des ESF en stage est une thématique importante durant nos études, à laquelle il faut veiller. Pour rappel et d'après l'enquête santé mentale de l'ANESF de 2024, 62% des ESF sondé·e·s présentent un syndrome dépressif. Il y a aussi 61% des ESF sondé·e·s qui ressentent de la maltraitance en stage selon l'enquête bien être de 2023 (1). Avoir un système d'évaluation des lieux de stage bien instauré et adapté au local est un vrai outil au service du bien-être et de la formation des étudiant·e·s sages-femmes. Peu importe le modèle de système d'évaluation des lieux de stage, ils permettent tous de mieux identifier les difficultés, de valoriser les pratiques bienveillantes et d'améliorer les conditions d'apprentissage pratique. Cependant, ce n'est pas le seul outil. Faire des séances pré ou post stage en sont d'autres.

V. LES RESSOURCES À DISPOSITION POUR LE BIEN-ÊTRE DES ESF

A. Ressources

> Psycom

<https://www.psycom.org/>

C'est un organisme national d'information sur la santé mentale et de lutte contre la stigmatisation. Il a pour objectif de faire de la santé mentale l'affaire de toutes et de tous. Ils peuvent également vous envoyer de la documentation gratuitement (2).

> Epsykoi

<https://www.epsykoi.com/>



C'est un webdocumentaire d'information et de prévention participant à la lutte contre la stigmatisation sur les sujets suivants : déprime, angoisse, addiction, sentiment de persécution (3).

> **Formations PSSM : Premier Secours en Santé Mentale**

<https://pssmfrance.fr/>

Ce sont des formations de 2 jours (14 heures), qui peuvent être financées par la FAGE ou par les universités afin de devenir Secouriste en Santé Mentale (4).

> **Fil santé jeune**

<https://www.filsantejeunes.com/>

C'est une plateforme d'écoute faite par des professionnel·le·s qui propose une ligne d'écoute ainsi que des ressources sur la vie sexuelle et affective, ainsi que sur la santé mentale (5).

B. Numéro d'urgence

> **Samu psy : 15**

De 8h à 00h, ligne d'écoute avec +/- une prise en charge

> **Numéro national de prévention du suicide : 3114**

24h/24, ligne d'écoute fait par des professionnels

> **Rendez-vous en urgence** en présentiel en fonction que vous avez dans votre ville/région (ex : à Paris, possibilité de RDV au C.P.O.A)

C. Ligne d'écoute

> **CNAE : 0800 724 900**

Pour les étudiants de 10h à 21h en semaine et de 10h à 14h le samedi. Elle est adaptée pour les problématiques qui relèvent des troubles anxieux, du harcèlement, des violences, de l'isolement... (6)

> **Nightline :**



C'est une plateforme nocturne d'écoute ou chat fait par des étudiant·e·s bénévoles formé·e·s qui collaborent avec les services psychologiques des établissements partenaires (7).

> **Fil Santé Jeune** : 0 800 235 236

C'est une plateforme d'écoute faite par des professionnel·le·s. Elle propose des ressources, ainsi qu'une ligne d'écoute de 9h à 23h, gratuit et anonyme pour les 12-25 ans (5).

> **SOS Amitié** : 09 72 39 40 50

Plateforme d'écoute par des bénévoles formé·e·s avec un chat en ligne ou par un appel téléphonique 7j/7 de 13h à 3h. Les bénévoles sont formé·e·s à une écoute active, bienveillante et anonyme. Elle offre la possibilité de mettre des mots sur sa souffrance à travers ces échanges (8).

> **Programme M** : 01 40 54 53 77

Le programme M est un service gratuit créé par la GPM qui s'adresse aux professionnel·le·s de santé et aux étudiant·e·s en santé. C'est un dispositif d'écoute, d'échanges et de rencontres avec des médecins-intervenant·e·s. Les motifs de contact peuvent être très divers : problèmes avec des collègues, problèmes sur le lieu de travail/stage, burn-out, maladie, deuil, dépôt de plainte... Les échanges sont totalement confidentiels (9).

> **Association SPS** : 0 805 232 336

Soutien psychologique aux professionnel·le·s de santé par des psychologues, service anonyme et gratuit (10).

D. Rendez-vous avec des psychologue

> **SSE : Service de santé étudiant**

Propres aux étudiant·e·s inscrit·e·s dans une université ou dans un rassemblement d'universités, il s'agit de services situés dans les campus des établissements qui offrent gratuitement des consultations médicales et/ou psychologiques ou psychiatriques.

> **BAPU : Bureaux d'Aide Psychologique Universitaires**

Des centres publics qui offrent un soutien psychologique gratuit uniquement aux étudiant·e·s (et pas seulement aux étudiant·e·s



universitaires), notamment pour des traitements sur le moyen et long terme (11).

> **CMP : Centres Médico-Psychologiques**

Des centres publics qui sont ouverts à tou·te·s les habitant·e·s d'un secteur géographique (et donc, incluent les étudiant·e·s qui habitent dans ce secteur). Ils offrent des consultations psychologiques et psychiatriques gratuitement et peuvent souvent accueillir les personnes en urgence.

> **Dispositif Santé Psy :**

Il permet à tout·e étudiant·e de l'enseignement supérieur (dont la formation est reconnue par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) de bénéficier de consultations gratuites avec un psychologue, sans avoir à avancer de frais. Les séances, au total 12, sont renouvelables chaque année pour tous les étudiant·e·s (12).

> **Mon soutien Psy :**

Il permet à toute personne angoissée, déprimée ou en souffrance psychique, de bénéficier de séances d'accompagnement psychologique avec une prise en charge par l'Assurance Maladie depuis 2024. En accord avec ton psychologue, au total 12 séances peuvent être prises en charge par l'Assurance Maladie par année civile et par personne. Les tarifs des séances dans le cadre de ce dispositif sont de 50€ et l'Assurance Maladie prend en charge 60 % du coût des séances (12).

> **Fondation Santé des étudiants de France :**

Pour les jeunes de 14 à 25 ans, prise de RDV par téléphone, plus d'informations au [01.45.89.43.39](tel:0145894339). (13)

Bibliographie

1. ANESF. Dossier de presse – Enquête santé mentale – ANESF | Association Nationale des Etudiant·e·s Sages-Femmes [Internet]. 2024 [cité 23 janv 2026]. Disponible sur: <https://anesf.com/dossier-de-presse-enquete-sante-mentale/>
2. Psycom, le site d'informations sur la santé mentale [Internet]. [cité 23 janv 2026]. Disponible sur: <https://www.psycom.org/>
3. EPSYKOI [Internet]. [cité 23 janv 2026]. Disponible sur: <https://www.epsykoi.com/#Introduction>



4. PSSM France - Association Premiers Secours en Santé Mentale [Internet]. [cité 23 janv 2026]. Disponible sur: <https://www.pssmfrance.fr/>
5. Fil Santé Jeunes accueil le lien qui te libère [Internet]. [cité 23 janv 2026]. Disponible sur: <https://www.filsantejeunes.com/>
6. jeunes.gouv.fr [Internet]. [cité 23 janv 2026]. Lancement de Cnaé, une plateforme d'écoute pour tous les étudiants. Disponible sur: <https://www.jeunes.gouv.fr/lancement-de-cnae-une-plateforme-d-ecoute-pour-tous-les-etudiants-1986>
7. Nightline France : pour une meilleure santé mentale des jeunes [Internet]. [cité 23 janv 2026]. Disponible sur: <https://www.nightline.fr/>
8. S.O.S Amitié France - Répondre présent - [Internet]. [cité 23 janv 2026]. Disponible sur: <https://www.sosamitie.org/>
9. Programme Villa M [Internet]. [cité 23 janv 2026]. Programme M : prise en charge des soignants en souffrance. Disponible sur: <https://www.programme-m.fr/>
10. SPS, l'institut pour la santé des soignants [Internet]. [cité 23 janv 2026]. Disponible sur: <https://www.sps-institut.fr/>
11. Étudiant.gouv [Internet]. [cité 23 janv 2026]. C'est quoi un Bureau d'aide psychologique universitaire ? (BAPU). Disponible sur: <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/c-est-quoi-un-bureau-d-aide-psychologique-universitaire-bapu-2324>
12. info.gouv.fr [Internet]. [cité 23 janv 2026]. « Mon soutien psy » : 12 séances remboursées par an. Disponible sur: <https://www.info.gouv.fr/actualite/mon-soutien-psy-12-seances-rembourses-par-an>
13. FSEF [Internet]. [cité 23 janv 2026]. FSEF : Santé des adolescents et jeunes adultes. Disponible sur: <https://fsef-sante-etudes.fr/>